

Vos permanences à Langogne



Vous recherchez un emploi ou vous êtes à la recherche de personnel.

1^{er} & 3^{ème} Lundi du Mois de 9 h 30 à 11 h 30 sans rendez-vous



Union Départementale des Associations Familiales de la Lozère

Information avec un conseiller juridique et social, service d'information aux familles, Relais Assistants Maternels, microcrédit personnel...

3^{ème} Mardi du Mois de 14 h 16 h 30 sans rendez-vous



Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Conseils juridiques, emploi...

2^{ème} Jeudi du Mois de 9 h 30 à 11 h 30 sans rendez-vous



Aide dans les domaines de la consommation : banque, assurance, logement, construction, internet, téléphonie, automobile, services divers, santé, commerces, etc.

1^{er} et 3^{ème} Vendredi du mois sans rendez-vous

de 9 h 30 à 11 h 30



Financier solidaire, aide à la création d'entreprise, mobilisation de financements solidaires innovants pour viabiliser vos projets, accès aux circuits bancaires et financiers.

Permanence sur rendez-vous Tél. : 04 66 32 98 54



L'École des Parents et des Educateurs de la Lozère : Association au service des parents sur les questions relationnelles et éducatives, mieux comprendre son enfant, trouver écoute et soutien pour mieux vivre son rôle de parents au quotidien. Permanence assurée par une éducatrice et une psychologue en entretiens individuels

Le Mardi matin sur rendez-vous



Point Accueil Ecoute Jeunes, lieu de ressource, espace anonyme et confidentiel qui vous accueille sans jugement ni a priori, quelque soit vos questions ou votre demande.

Le Vendredi après-midi de 13 h 30 à 17 h 00 sans rendez-vous



Mission Locale Lozère aide les jeunes de 16 à 25 ans à accéder à l'emploi et à la qualification grâce à un accompagnement personnalisé et global. Elle met son savoir faire à disposition des employeurs dans le recrutement de salariés et les conseille sur l'ensemble des aides à l'emploi.

Le Mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16h30



Autorité indépendante chargée de veiller à la protection des droits et libertés des citoyens non seulement face aux administrations mais dispose également de prérogatives particulières en matière de promotion des droits de l'enfant, de lutte contre les discriminations, du respect de la déontologie des activités de sécurité.

2^{ème} Mercredi du mois de 9 h 30 à 11 h 30 sans rendez-vous



L'ADIL de la Lozère vous apporte une information complète, neutre, personnalisée et gratuite sur toutes les questions liées au logement.

1^{er} Mercredi du mois de 14 h à 16 h 30



Conseils et expertises à tout type de public : les particuliers, d'une part, au travers de l'Espace Info Énergie et les collectivités, les bailleurs sociaux, les entreprises et artisans, d'autre part.

1^{er} Mercredi du mois de 14 h à 16 h 30